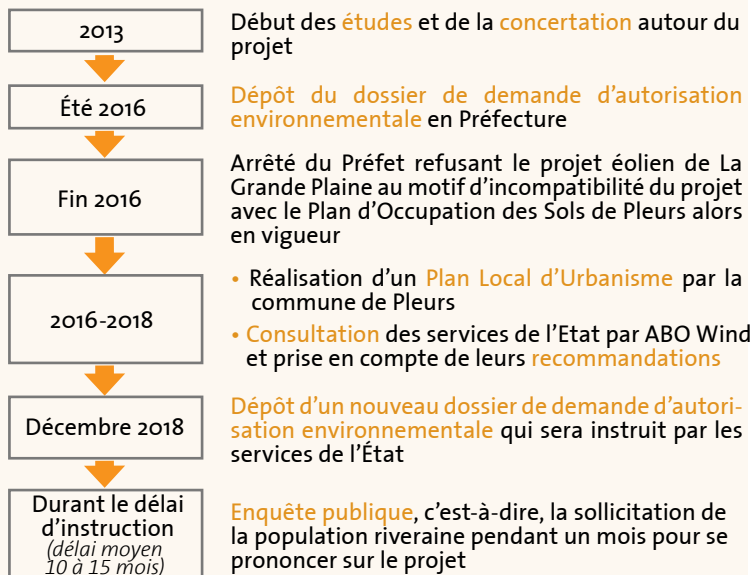


Projet éolien de La Grande Plaine

HISTORIQUE ET PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET

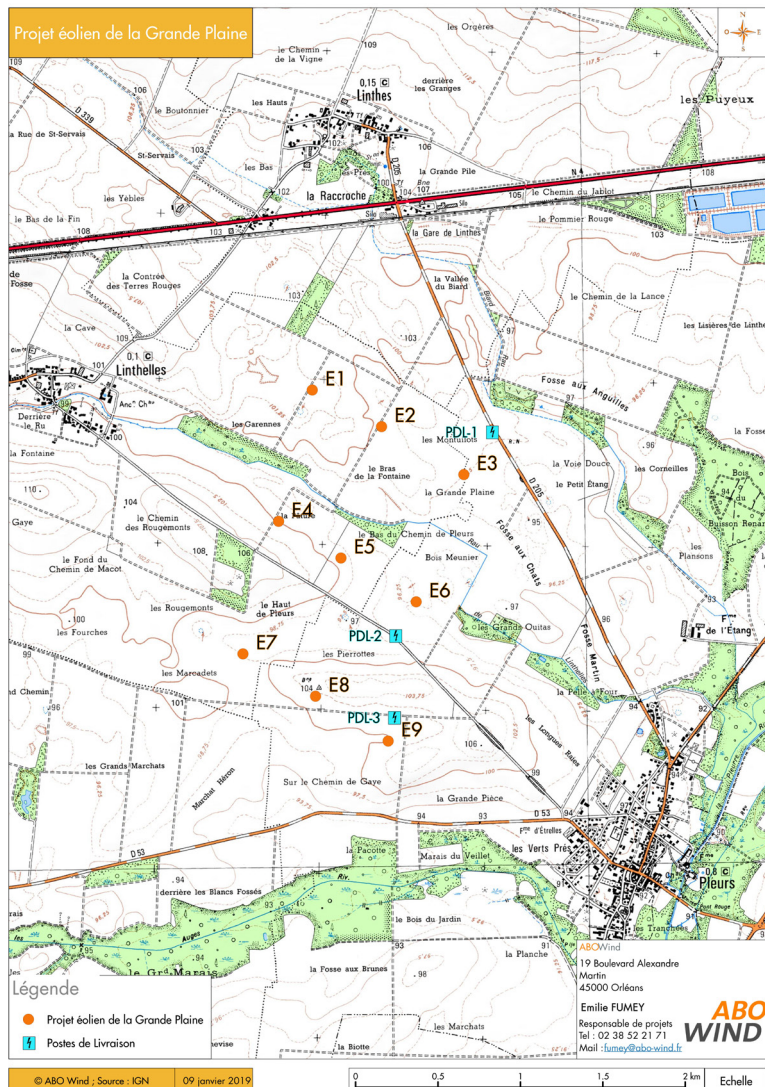
ABO Wind travaille à l'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Gaye, Linthelles et Pleurs depuis 2013 :



Les dates de permanences du Commissaire enquêteur en Mairies seront affichées sur des panneaux réglementaires en Mairies et aux abords des routes bordant le projet.

Depuis le démarrage du projet, le contexte entourant la filière éolienne a largement évolué avec l'apparition des appels d'offres tarifaires et de turbines de nouvelle génération permettant d'exploiter au mieux les gisements de vent. Ces dernières seront installées afin d'augmenter la production d'électricité de plus de 25 % par rapport au éoliennes envisagées en 2016. L'implantation reste identique. Le projet est toujours composé de 9 éoliennes disposées sur 3 lignes.

CARTE DU PROJET



CHIFFRES CLÉS



57.5 millions d'euros
d'investissement



+ de 17.000 emplois
dans l'éolien en 2017 (4 emplois sont créés par jour en France par la filière - source FEE)



Env. 400.000 € pour le territoire
(Communes, Communautés de communes, Département et Région)



30.000 tonnes
de CO2 évités dans l'atmosphère



9 éoliennes
sur le projet de La Grande Plaine



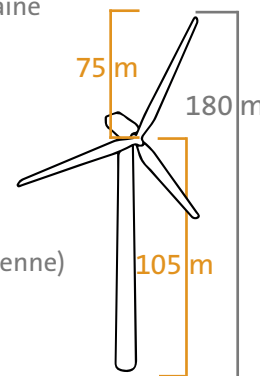
100.000€/an
retombées locales



37.8 MW (4.2 MW par éolienne)
puissance du parc



102.990 MWh/an
production du parc
soit 15% de la consommation électrique annuelle des habitants de la Marne

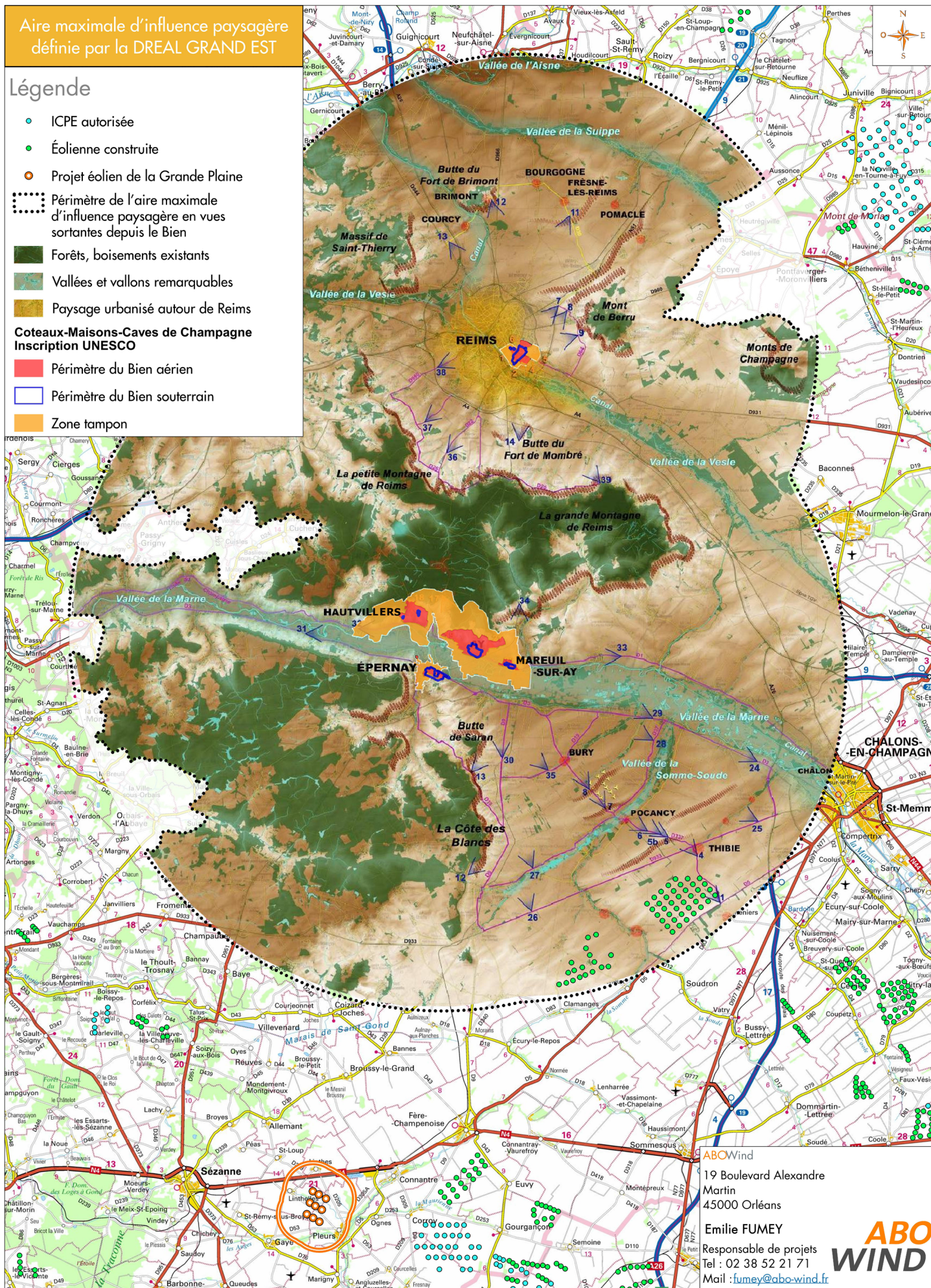


AIRE D'INFLUENCE PAYSAGÈRE

Aire maximale d'influence paysagère définie par la DREAL GRAND EST

Légende

- ICPE autorisée
- Éolienne construite
- Projet éolien de la Grande Plaine
- Périmètre de l'aire maximale d'influence paysagère en vues sortantes depuis le Bien
- Forêts, boisements existants
- Vallées et vallons remarquables
- Paysage urbanisé autour de Reims
- Coteaux-Maisons-Caves de Champagne**
Inscription UNESCO
- Périmètre du Bien aérien
- Périmètre du Bien souterrain
- Zone tampon



ABOWind
19 Boulevard Alexandre
Martin
45000 Orléans
Emilie FUMEY
Responsable de projets
Tel : 02 38 52 21 71
Mail : fumey@abo-wind.fr



**L'implantation d'un parc éolien est un acte fort dans le paysage.
Il incarne l'identité d'un territoire résolument tourné vers l'avenir et la transition énergétique.**

Un site d'implantation pertinent : la réponse aux enjeux territoriaux

Afin de développer un projet éolien de qualité, ABO Wind est resté à **l'écoute des acteurs locaux**. La demande des élus d'un éloignement minimal de 1000 mètres entre le site d'implantation et les habitations a été respectée.

Un travail itératif en amont du choix d'implantation a été mené, se basant sur les principes essentiels d'**Evitement - Réduction - Compensation** des impacts potentiels d'un projet éolien. Une attention particulière a été portée sur la **lisibilité et l'insertion paysagère**. Plusieurs scénarii d'implantation ont été testés afin d'aboutir à un

projet cohérent offrant **une insertion optimale dans le paysage**.

L'Etat s'est engagé à étudier l'Aire d'Influence Paysagère du Bien (les vignobles historiques d'Hautvillers, Aÿ et Mareuil-sur-Aÿ, la colline Saint-Nicaise à Reims et l'avenue de Champagne et le Fort Chabrol à Epernay) vis-à-vis des projets éoliens.

La DREAL Grand-Est a donc réalisé cette étude.

ABO Wind s'est assuré que le projet éolien La Grande Plaine se situait bien **en dehors de l'Aire d'Influence Paysagère et hors secteur de protection UNESCO** « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ».



A proximité de Broyes et à l'approche de Péas : le vignoble a laissé place aux grandes cultures

POUR EN SAVOIR PLUS :

La **Charte éolienne** des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (Février 2018):

Cette Charte résulte d'une étude dont le but était d'analyser le paysage viticole au regard du développement éolien. Elle permet aujourd'hui de guider les porteurs de projets dans l'implantation de nouveaux parcs éoliens et de **garantir l'état de conservation, l'authenticité et l'intégrité** du paysage culturel viticole champenois.

La **Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE)** de ce dernier a notamment été reconnue lors de l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la liste du **patrimoine mondial de l'UNESCO** en 2015.

La **VUE du paysage culturel viticole champenois** s'appuie sur trois critères :

- Critère (iii) : « apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue »
- Critère (iv) : « offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysages illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine »
- Critère (vi) : « être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des oeuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle »

L'**Aire d'Influence Paysagère (AIP)** des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne vis-à-vis des projets éoliens (Octobre 2017):

Elle a pour but de déterminer les secteurs dans lesquels des implantations d'éoliennes auraient pour conséquence de remettre en question la préservation de la VUE et dans lesquels ces implantations seront exclues.

Au-delà des limites de l'AIP, les projets éoliens n'ont pas d'influence sur la préservation de la VUE des zones centrales et tampons du Bien.

N.B. : L'Aire d'Influence Paysagère est un document opposable aux tiers, contrairement à la Charte éolienne.

Dans le cadre de sa démarche de valorisation du territoire et en tant qu'acteur économique, la Société ABO Wind s'associe aux structures locales afin de créer **une synergie autour du parc éolien**.

Notamment, depuis juin 2016, ABO Wind participe à la dynamique du territoire en apportant son soutien à l'Association AP2C, valorisant les Coteaux du Sézannais et les Coteaux du Petit Morin.

ACTEURS ET PARTENAIRES DU TERRITOIRE

Le mot des élus : Messieurs Thierry Dupont et Janick Simonnet

Pourquoi accepter d'implanter un parc éolien sur votre commune ?

« Nous sommes déjà concernés par l'éolien, il y a en effet des parcs existants aux alentours. D'autre part, nous avons un espace qui permet l'implantation d'éoliennes loin des habitations. »

Comment s'est déroulée votre collaboration avec ABO Wind ?

« Au début du projet, nous avons posé nos conditions à la société ABO Wind, ainsi nous souhaitons garantir un espace d'éloignement suffisant entre les éoliennes et les habitations. Nous voulions éviter une saturation de l'espace par trop d'éoliennes, aussi nous avons suggéré à la société un nombre de machines « raisonnable », au maximum une dizaine, avec autant que possible des alignements entre ces dernières. Notre collaboration avec ABO Wind s'est bien déroulée pendant la durée des études, grâce à des réunions et points de situation réguliers tout au long du projet. Nous pouvons aujourd'hui louer le professionnalisme et le sérieux de la société ABO Wind. Nous avons pu concevoir un projet éolien accepté et soucieux des enjeux du territoire. »

Quels seront les bénéfices pour la commune et ses habitants ?

« En premier lieu, financier. En effet, le parc génère une fiscalité pour les communes et les intercommunalités qui n'est pas négligeable. Par ailleurs, la société n'exclue pas, par la suite, d'ouvrir une partie de l'investissement aux riverains. L'énergie éolienne nous permet au niveau local de participer aux enjeux majeurs en terme d'énergie et d'amorcer notre transition énergétique. »

Le mot de Vincent Léglantier, président de l'AP2C



AP2C

ASSOCIATION DE PROMOTION
DES DEUX COTEAUX

« Un projet éolien est un projet de grande ampleur, c'est pourquoi ABO Wind a souhaité impliquer notre association. Nous avons ainsi pu, à travers la concertation, participer au développement du projet éolien.

Notre association souhaite valoriser les coteaux viticoles du Sézannais et du Petit Morin, en renforçant l'identité de ce territoire par la mise en avant de son patrimoine historique mais aussi économique via des actions de promotion et de communication.

Nous allons ensemble réaliser des actions pour mettre en avant le projet éolien et les coteaux. Comme tout partenariat nous sommes tenus à des engagements réciproques et la société ABO Wind s'est engagée à nous soutenir dans nos démarches de communication.

Nous souhaitons avant tout le respect de notre patrimoine viticole dans son ensemble. Nous avons pu constater que ce dernier point était au cœur des préoccupations de la société ABO Wind. Outre le fait que le projet soit à une distance raisonnable des coteaux, la société nous a démontré que l'implantation avait été réalisée en gardant autant que possible une géométrie acceptable du point de vue des coteaux. Nous avons observé les valeurs et le sérieux d'ABO Wind, la qualité de ce projet éolien, qui est compatible avec les enjeux de production viticole. Nous portons une vision moderne, les énergies renouvelables s'inscrivent dans cette modernité, leur développement est nécessaire, tout en préservant nos ressources historiques et culturelles qui sont les vignes. »



Vue depuis la route communale de Pleurs à Linthelles sur la plaine agricole à la sortie de Pleurs

Nous vous invitons à consulter le site web suivant : <https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/la-grande-plaine.html>

Vous y trouverez des informations détaillées sur la démarche entreprise en vue de l'installation d'éoliennes. Vous pouvez également nous contacter pour toute question.



@ABOWindFrance



www.abo-wind.com/fr



ABO Wind SARL/France

Vos contacts ABO Wind :

Responsable de projets

Emilie Fumey

Tél. : 02 38 52 21 71

@ emilie.fumey@abo-wind.fr

19 boulevard Alexandre Martin
45000 Orléans

Responsable de la communication

Cristina Robin

Tél. : 05 34 31 13 43

@ cristina.robin@abo-wind.fr

2 rue du Libre Echange, CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5

ABO
WIND